



# RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

## LE SERVICE CIVIQUE

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

# Le service civique pour une société de l'engagement

**16/25 ans**

Pour tous ces jeunes, le service civique les concerne  
**(jusqu'à 30 ans en situation de handicap)**

**1**

Mission d'intérêt général auprès d'un organisme d'accueil  
durée **entre 6 et 12 mois (une seule mission par jeune)**

**9**

**Domaines d'intervention** : solidarité, éducation pour tous, sport, culture/loisirs, environnement, mémoire et citoyenneté, santé, développement international et aide humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise.

*« L'action du volontaire doit être **au minimum de 24 heures hebdomadaires.** »*

# Le service civique dans les collectivités d'Île-de-France

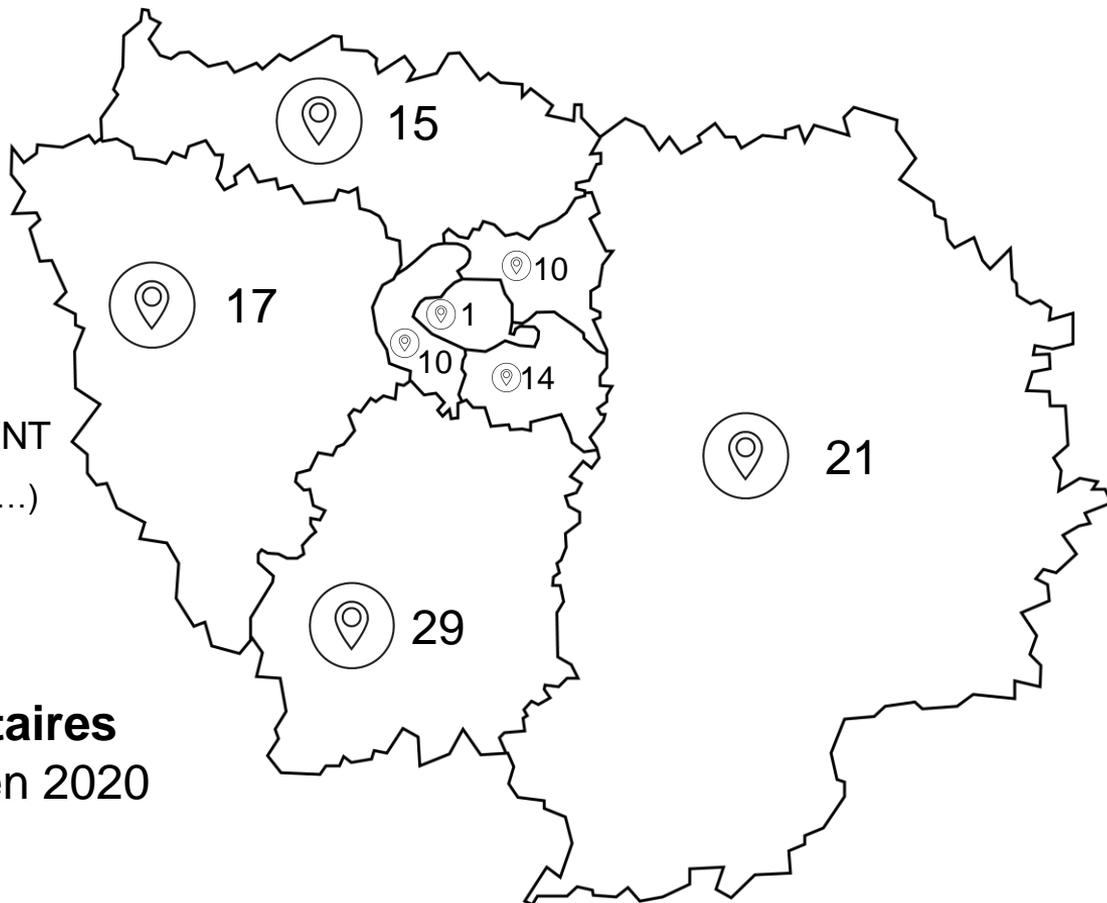


**117**

STRUCTURES AVEC AGREMENT  
(EPCI, communes, syndicats, CCAS...)

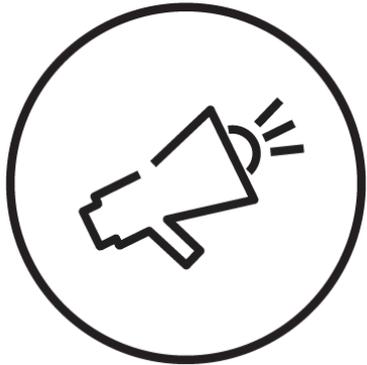


**229 volontaires**  
accueillis en 2020



# Le Sport, vecteur des valeurs civiques et citoyennes

## 2 Dimensions :



**sport et santé** : Le sport comme vecteurs de bonne santé, de lutte contre la sédentarité, de bonne hygiène de vie et de prévention des risques de maladie.

**sociale et solidaire** : Le sport comme moyen d'intégration pour toutes les catégories de la population exposées à des facteurs d'exclusion.

*« Les volontaires ne peuvent pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive.  
Donc, aucune missions d'entraînement des sportifs, de gestion d'installation ou d'un club. »*

# Exemples de mission dans le domaine sportif

- **Amener des publics éloignés à la pratique sportive** en club (habitants des QPV, femmes et jeunes filles, personnes en situation de handicap...)
- **Faire connaître une pratique sportive non-compétitive** et tournée vers le bien-être / sport-santés
- Développer **les actions d'éducation à la citoyenneté** : missions de faveur de l'égalité femme-homme, de sensibilisation au fair-play,
- Sensibiliser à **l'éco-responsabilité** lors des manifestations sportives, des entraînements,

# Le Service civique dans le sport francilien, une valeur sûre



**2057 missions** dans le sport  
(club, fédérations et autres)

**18% des volontaires**  
franciliens missionnés  
dans le sport



**Dans le sport,**  
**29% des volontaires**  
franciliens sont des  
femmes

# Un outil pour la citoyenneté

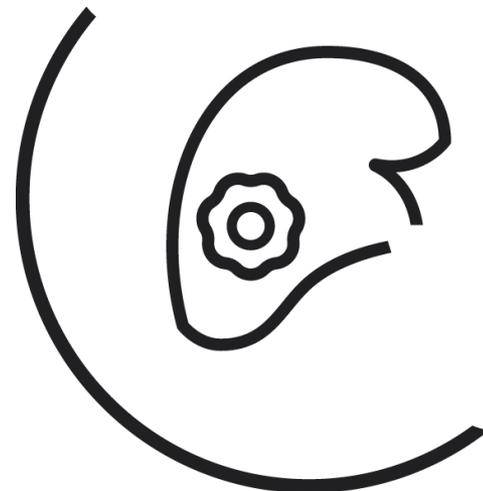
ACCUEILLIR DES JEUNES, C'EST

permettre leur **engagement au service de la collectivité**,

mettre en œuvre des **projets renforçant la cohésion sociale** sur votre territoire,

permettre aux 16 / 25 ans de vivre **une expérience d'éducation citoyenne par l'action**,

*« Les volontaires apportent une dynamique complémentaire à l'action de vos agents.  
Ils permettent une nouvelle approche de proximité avec les habitants. »*



# Ambassadeurs de l'action de la collectivité

Entre jeunes, on se comprend !

Chaque volontaire devient un relais d'information

**Par son engagement, le jeune découvre :**

Le **service public**, comme réponse aux besoins des habitants

**L'intérêt général** comme vecteur du vivre-ensemble

*« Le service civique, c'est avant tout une rencontre.  
Celle de l'intérêt général porté par la collectivité et l'engagement d'un jeune. »*

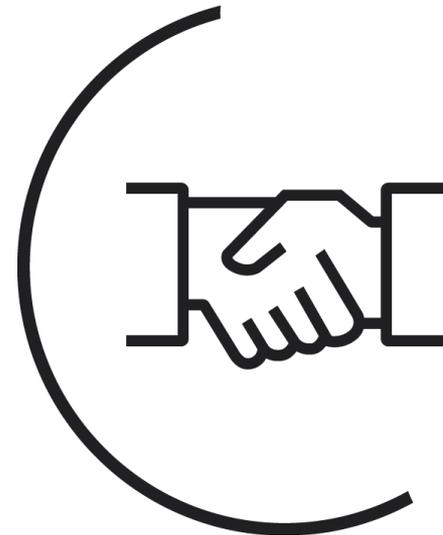


# Un cadre clair et respectueux

Le service civique n'a pas vocation à remplacer qui que ce soit , **en complément de l'action des agents publics et des stagiaires, sans s'y substituer.**

## LES INTERDITS :

Pas de tâches administratives ou logistiques, ne doit pas être indispensable au fonctionnement courant, pas de compétences requises au préalable (accessible à tous), ni profession réglementée



*« Un statut clair, les volontaires relèvent du code du service national, et non du code du travail. »*

# Comment accueillir les jeunes

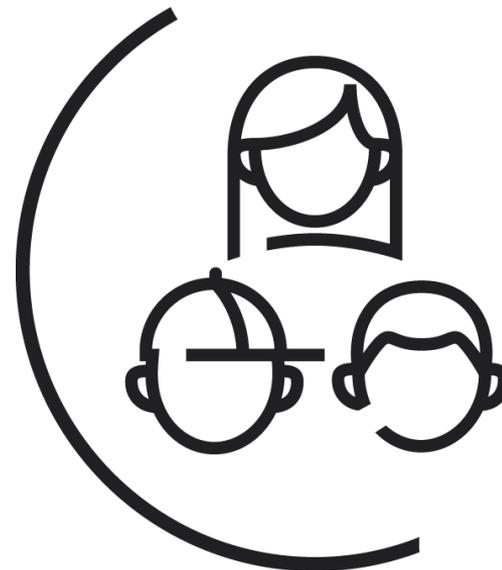
## 4 grandes étapes

La Collectivité établit **un projet d'accueil** prévoyant les missions

Dépôt d'une **demande d'agrément** : [Service Civique \(service-civique.gouv.fr\)](https://service-civique.gouv.fr)

**Diffuser les offres** et sélectionner les volontaires

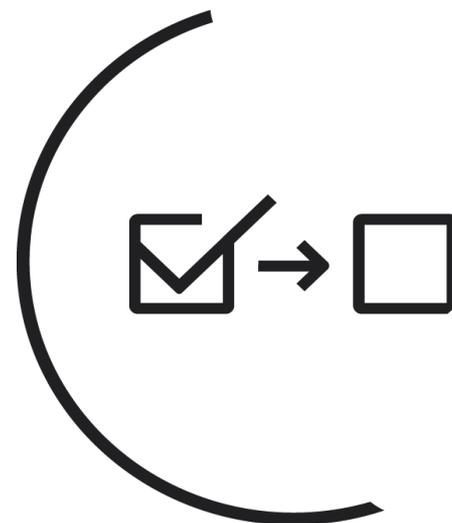
Accueillir et **accompagner les volontaires**



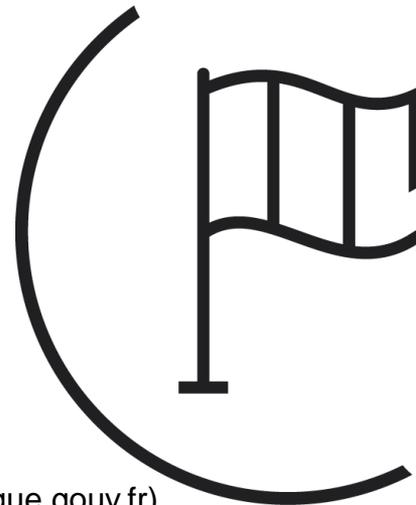
# Les obligations des collectivités

## De l'ordre de 5 points

- 1/ **Désigner un tuteur** pour l'accompagnement
- 2/ **Verser une indemnité** de 107,58 €, l'Etat complète avec une indemnité de 472,97 €
- 3/ Proposer une **formation civique et citoyenne et PSC1**, qui peut être commune avec d'autres structures accueillantes (aide financière de l'Etat de 160 €)
- 4/ Réaliser un **bilan nominatif** avec le volontaire à chaque fin de mission
- 5/ **Rendre compte de l'accueil** des volontaires annuellement à la DRAJES



# Pour vous accompagner dans le dispositif



## **Au niveau national,**

L'agence du Service Civique : le lien [Service Civique : Collectivités territoriales \(service-civique.gouv.fr\)](https://service-civique.gouv.fr)

## **Au niveau régional,**

La Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,  
le bureau du Service Civique : [drajes-service-civique@region-academique-idf.fr](mailto:drajes-service-civique@region-academique-idf.fr)

## **Au niveau départemental,**

Le Service départemental Jeunesse, Engagement, Sports (SDJES)



# RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

**Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports**